



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE-RENDU DE LA QUATRE-VINGT-HUITIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 08 mai 2026

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé, ce vendredi 08 mai 2026, à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la quatre-vingt-huitième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Cinq (05) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication du Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption d'un dossier ;*
- V. *Examen et adoption de cinq textes.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté sur deux (02) points principaux, à savoir :

1. De la mise en œuvre intégrée et cohérente des recommandations issues des Etats Généraux des Postes et Télécommunications

Le Président de la République tient à la mise œuvre intégrée et cohérente des 125 recommandations issues des Etats Généraux des Postes et Télécommunications dont il a personnellement procédé au lancement le 27 avril 2026 sur le thème : « *Postes et Télécommunications, vecteur du développement socio-économique.* »



Il a précisé que ces recommandations formulées à l'issue des différents panels organisés sur la relance et la modernisation du secteur postal, le cadre légal et réglementaire des télécommunications, le climat des affaires et la fiscalité, l'inclusion numérique et financière ainsi que les infrastructures et la connectivité, traduisent la volonté collective de refonder durablement ce secteur stratégique.

De ce fait, elles doivent être rapidement traduites en actions concrètes, à travers une véritable feuille de route stratégique nationale des Postes et Télécommunications fondé sur des projets hiérarchisés, financés et rigoureusement suivis, afin de faire de la République Démocratique du Congo un pays mieux connecté, plus compétitif et pleinement intégré à l'économie numérique régionale et mondiale.

Rappelant que ces assises ont permis de procéder à un diagnostic complet, lucide et sans complaisance de l'écosystème postal et des télécommunications de notre pays, en vue d'identifier les réformes structurelles nécessaires à sa modernisation et à son adaptation aux exigences de l'économie numérique contemporaine, le Président de la République a souligné qu'elles ont surtout constitué un cadre stratégique de concertation réunissant les acteurs publics, privés, académiques et techniques concernées autour d'une ambition commune : *faire des Postes et Télécommunications un levier de souveraineté nationale, de compétitivité économique, d'intégration territoriale, d'inclusion numérique et financière ainsi que de création d'emplois et d'amélioration de l'accès des populations aux services essentiels.*

Par conséquent, il a engagé le Ministre des Postes et Télécommunications ainsi que le Ministre de l'Economie Numérique, sous la coordination de la Première Ministre, à mettre en place, sans attendre, un Comité interdisciplinaire incluant son Cabinet, chargé d'assurer le suivi intégré, cohérent et opérationnel avec des indicateurs clairs de ladite feuille de route issue de ces Etats Généraux.

Ce Comité devra notamment, sans déranger les équilibres de fonctionnement du secteur, garantir la convergence des actions des différentes parties prenantes, assurer la cohérence des réformes engagées, renforcer la coordination institutionnelle entre les administrations et les structures techniques concernées, lever les contraintes éventuelles à l'exécution des



recommandations, veiller au respect des échéances fixées et lui faire régulièrement rapport sur l'état d'avancement des engagements pris.

2. De l'exécution ordonnée des travaux urbains d'aménagement de la Ville de Kinshasa

Dans la suite de sa communication faite lors de la 44ème réunion du Conseil des Ministres du 23 mai 2025 sur la réalisation des ouvrages urbains d'aménagement et de modernisation de la Ville de Kinshasa, notamment les travaux des rocade, le Président de la République a tenu à réaffirmer la nécessité d'accélérer les indemnisations et de conduire les travaux de voirie ainsi que les opérations de libération des emprises publiques dans l'ordre, la coordination et le strict respect des lois de la République.

Les informations qui lui parviennent font état de retards persistants dans l'exécution des travaux des rocade, principalement dus à l'absence d'expropriation effective et d'indemnisation préalable sur plusieurs tronçons concernés, ralentissant ainsi l'avancement de projets essentiels à la fluidité de la circulation et à la décongestion de la capitale.

Il a relevé également avec préoccupation que certaines opérations de démolition liées aux travaux de voirie interne ont affecté des compatriotes disposant de titres régulièrement établis, parfois sans préparation et sensibilisation suffisante, des évacuations étant même intervenues en pleine saison des pluies et durant la période scolaire, exposant plusieurs familles à des difficultés sociales importantes.

Il a réaffirmé que ces travaux sont nécessaires et doivent se poursuivre avec détermination. Toutefois, a – t – il insisté, la modernisation de Kinshasa ne peut s'opérer en dehors du cadre légal ni au détriment de la dignité de nos concitoyens. L'Etat doit demeurer exemplaire dans le respect des procédures d'expropriation et des droits des citoyens.

Le Président de la République a encouragé, à cet effet, les structures concernées à mettre utilement à profit la saison sèche afin d'accélérer l'exécution des travaux dans des conditions techniques favorables.



S'agissant particulièrement des travaux des rocade, il a instruit le Ministre des Infrastructures et Travaux Publics, la Ministre des Affaires Foncières ainsi que les services concernés, dans le cadre de la Commission de suivi mise en place, d'accélérer les opérations d'identification, d'indemnisation et de libération des emprises afin de permettre l'exécution effective des travaux sur les tronçons concernés.

Concernant les travaux exécutés sous la coordination de la Ville de Kinshasa, il a instruit l'Hôtel de Ville à faire preuve de rigueur administrative et de discernement dans la conduite des opérations de démolition et de délocalisation, notamment par la vérification préalable des titres de propriété régulièrement détenus par les occupants concernés, l'octroi de préavis raisonnables aux populations affectées ainsi que l'aménagement préalable de sites de réinstallation habitables, disposant notamment des voies d'accès, de l'eau, de l'électricité et des infrastructures sanitaires, scolaires et sécuritaires essentielles.

Il est attendu davantage d'anticipation, de coordination et de concertation avec les populations afin d'éviter les tensions contre productives et de garantir l'adhésion des citoyens aux projets structurants engagés par l'Etat.

Un rapport circonstancié sur l'état d'avancement de l'ensemble de ces mesures est attendu dans un délai de vingt (20) jours.

Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, **la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement est revenue sur** plusieurs thèmes notamment sur la conférence de presse du Président de la République organisée à Kinshasa le 6 mai 2026 devant les représentants des médias nationaux et internationaux.

Cette conférence de presse, a – t – elle indiqué, a permis de rappeler la vision qui guide l'action gouvernementale, des priorités et des enjeux cruciaux de la vie nationale. Les quatre axes thématiques majeurs de la Politique et gouvernance, de la Sécurité, de l'Économie et du Social ont été abordés avec précision et clarté, offrant ainsi aux citoyens un aperçu complet de la feuille de route du Chef de l'Etat pour l'avenir.



Il s'agit d'un exemple édifiant de la volonté du Chef de l'Etat face à nos concitoyens en vue de leur expliquer les décisions prises et de leur présenter les solutions idoines pour relever les défis qui se posent à notre pays.

La Première Ministre a tenu à lui exprimer la gratitude du Gouvernement pour son temps, son esprit de service et son engagement inébranlable pour le bien commun. Elle lui a redit le soutien, sans faille, du Gouvernement dans l'accomplissement de la mission lui confiée par le peuple Congolais, souverain primaire. Aussi, a – t – elle instruit les membres du Gouvernement de garder le cap et de continuer de travailler d'arrache-pied pour atteindre les résultats en phase avec les six engagements majeurs du Chef de l'Etat.

Dans un second thème, **la Première Ministre a évoqué la tenue de la Table ronde sur l'Aménagement du Territoire et la mise en œuvre des orientations y afférentes.** En effet, elle a informé le Conseil d'avoir présidé du 04 au 05 mai 2026 à Kinshasa les travaux de ces assises, dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi n°25/045 du 1^{er} juillet 2025 relative à l'Aménagement du Territoire ainsi que du Programme d'Actions du Gouvernement 2024-2028.

Les parties prenantes du secteur concerné ont pu échanger sur les enjeux liés à la gouvernance spatiale du territoire national, à la réduction des disparités territoriales et à la valorisation rationnelle des ressources du pays. Les défis structurels persistants auxquels notre pays demeure confronté ont été mis en évidence notamment l'urbanisation insuffisamment maîtrisée, le déficit infrastructurel, les difficultés de gestion foncière, la fragmentation des interventions sectorielles ainsi que l'absence d'affectation cohérente des espaces selon leurs vocations économiques et sociales.

Ces travaux ont également souligné la nécessité d'une meilleure articulation des politiques publiques sectorielles autour d'une vision commune de l'aménagement du territoire pour garantir un espace national spatialement équilibré, intégré et durable.

En termes de recommandations, les participants ont plaidé pour une approche coordonnée des questions spatiales stratégiques, notamment autour des zones agricoles, agro-industrielles, forestières, minières, pétrolières et gazières, afin d'optimiser les ressources disponibles, de réduire les déséquilibres territoriaux et de soutenir la transformation économique du pays.



Il a été réaffirmé la nécessité d'opérationnaliser le Conseil National de l'Aménagement du Territoire (CNAT) comme cadre permanent de coordination intersectorielle des politiques publiques à incidence spatiale.

Considérant la transversalité des recommandations formulées, le Gouvernement est appelé à assurer l'implication effective de l'ensemble des secteurs concernés afin de garantir une mise en œuvre cohérente et concertée de la feuille de route issue de cette Table ronde.

A cet effet, la Première Ministre envisage de convoquer, dans les meilleurs délais, la session inaugurale du Conseil National de l'Aménagement du Territoire (CNAT), qui permettra de valider une feuille de route intersectorielle assortie d'un chronogramme de mise en œuvre.

Elle a demandé aux Ministres en charge, notamment de l'Environnement, de l'Urbanisme et Habitat, des Infrastructures et Travaux Publics, des Affaires Foncières, de la Politique de la Ville, d'intégrer systématiquement la dimension territoriale dans l'élaboration et l'exécution des projets et programmes relevant de leurs secteurs respectifs.

Par ailleurs, pour une meilleure prise en charge, sur le terrain, les Gouverneurs de Province et les exécutifs provinciaux sont invités à veiller à l'application stricte des dispositions légales relatives à l'Aménagement du Territoire, au niveau notamment des provinces et des Entités Territoriales Décentralisées.

La Première Ministre a terminé sa communication en abordant la question des préparatifs et du dépôt du projet de Loi de Finances rectificative 2026. A ce sujet, elle a précisé que l'évolution du contexte politique et économique, tant au plan international que national, a significativement affecté certaines variables du cadrage macroéconomique ayant servi de base à l'élaboration du budget 2026 du Pouvoir central, adopté par les deux Chambres du Parlement puis promulgué, le 29 décembre 2025, par le Président de la République.

Par conséquent, elle a demandé au Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget d'accélérer les travaux relatifs au projet de Loi y afférent afin que celui-ci soit déposé avant la fin du mois de mai courant au Parlement. La Loi de finances



rectificative 2026 devra intégrer les conclusions des travaux réalisés par nos experts dans le cadre de la troisième Revue du Fonds Monétaire International.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué notamment par :

- *Un grand intérêt de l'opinion à la suite de la conférence de presse du Chef de l'Etat devant les médias tant nationaux qu'internationaux ;*
- *Une large adhésion populaire consécutive aux sanctions américaines contre l'ancien Président Joseph KABILA, pour son soutien tant politique que financier au mouvement terroriste de l'AFC/M23 ;*
- *La préoccupation de la population consécutive aux affrontements enregistrés entre les forces loyalistes et les terroristes RDF/M23/AFC, tant au Nord-Kivu qu'au Sud-Kivu.*

Dans le chapitre du banditisme et de la criminalité, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a évoqué les dispositions prises à la suite des incidents survenus dans les communes de Kimbanseke et N'djili dans la ville de Kinshasa successivement à la paroisse Catholique Saint Théophile de Kimbanseke et la paroisse Protestante de la Communauté Evangélique du Congo au quartier 5, Commune de N'djili.

Il a indiqué que les 12 présumés bandits impliqués dans cette série d'agressions ont été interpellés par la Police Nationale dans le cadre de l'opération Ndobo, et ont comparu ce jeudi 07 mai 2026 au Tribunal Militaire de garnison de N'djili.

Il a terminé par passer en revue la situation aux frontières, avant d'être complété par le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde de Sceaux qui, au nom de la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, a fait le point sur la



recrudescence des actes xénophobes visant les ressortissants africains en Afrique du Sud tout en évoquant les mesures de protection des compatriotes Congolais prises.

En coordination avec les autorités sud-africaines et les partenaires régionaux concernés, le Ministère des Affaires Étrangères continuera à prendre toutes les dispositions nécessaires à la sauvegarde des intérêts et de la sécurité des ressortissants Congolais.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants, a quant à lui brossé la situation opérationnelle et sécuritaire en revenant spécifiquement sur les détails concernant les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et de l'Ituri ainsi que dans le Grand Katanga.

Face aux manœuvres ennemies visant notamment l'occupation d'autres pans de nos territoires, a – t – il rassuré, nos Forces Armées ont conservé l'initiative, affirmant ainsi leur détermination à contenir l'adversaire sur les lignes de front.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Evolution de la situation humanitaire

La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a fait le point de la situation humanitaire en République Démocratique du Congo pour la période du 12 avril au 3 mai 2026.

Dans la province du Haut-Lomami, plusieurs maisons d'habitation dans 17 villages ont été inondées suite à de fortes pluies diluviennes. Le bilan provisoire a fait état de 2.190 maisons écroulées et de 2.455 ménages affectés.

Dans la province du Sud-Kivu, 14 corps sans vie ont été retrouvés (4 femmes dont une enceinte, 8 enfants de moins de 14 ans, et 2 hommes de plus de 40 ans) à la suite des inondations de la rivière Kalimambenge dans la ville d'Uvira après des fortes pluies du 1^{er} mai dernier.



Il est fait également état de 438 ménages affectés et 135 maisons complètement détruites. Les sinistrés passent nuit dans des églises, auprès des familles d'accueil et les autres encore à la belle étoile.

Dans la province du Tanganyika, en territoire de Kabalo, 31 villages ont été affectés par des inondations consécutives à la montée des eaux du Fleuve Congo et ses affluents. Le bilan est de 1.150 ménages sans abris et d'importantes pertes en biens essentiels et moyens de subsistance.

Dans la province du Haut-Katanga, secteur de Balala et groupement de Ngosa, 700 ménages sinistrés ont été enregistrés après un débordement des rivières Luombwa, Mulembo et Luapula ayant affecté six villages (Lubanga, Nongo, Ngaye, Londolo, Kakyelo et Ngomalala).

Dans autre volet, elle a informé le Conseil du retour volontaire au pays de 1.454 compatriotes (398 ménages) en provenance du Burundi via deux convois organisés respectivement les 23 et 30 avril dernier. Il est prévu un rapatriement de 1.000 compatriotes chaque semaine. Elle a aussi fait le point sur le cas de nos compatriotes réfugiés en Tanzanie et ainsi que celui de 39 compatriotes rescapés d'un naufrage sur l'océan indien qui sont présentement sous la responsabilité des autorités comoriennes.

Afin de renforcer les interventions et assistances gouvernementales, la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a formulé une série de recommandations au Gouvernement.

Pour terminer, elle a informé les membres du Gouvernement de la participation de notre pays au Forum Social Mondial prévu du 04 au 08 août 2026 à Cotonou au Bénin.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.4. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a présenté la situation sanitaire dans le pays, essentiellement orientée vers le choléra.



Comparée à la semaine précédente, la tendance à la 17^{ème} semaine a été marquée par une baisse des cas suspects, passant de 1.196 à 1.008, avec 12 décès enregistrés, soit une létalité de 1,2% contre 1,8%. La province du Nord-Kivu est la plus touchée au cours de cette semaine, avec 204 nouveaux cas suspects et deux décès.

Quant à la ville de Kinshasa, il a été noté une stabilité de nombre de nouveaux cas suspects passant de 40 à 42 cas et trois décès durant cette semaine. Par ailleurs, trois malades actifs sont actuellement pris en charge dans les Centres de Traitement du Choléra.

S'agissant particulièrement de cette épidémie dans la prison de Mbanza-Ngungu, le cumul des cas est resté à 168 cas, dont 13 décès.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.5. Note d'information relevant du secteur des Sports et Loisirs

Le Ministre des Sports et Loisirs a présenté une note d'information relative à la préparation de l'Equipe nationale « les Léopards A Messieurs » à la Coupe du Monde FIFA 2026.

Il a indiqué que le calendrier définitif de la préparation des Léopards à la 23^{ème} édition de la Coupe du Monde est à ce jour complet. Cette préparation sera lancée le 26 mai 2026 à Kinshasa.

Une séance d'entraînement populaire est prévue au Stade Tata Raphael dans la matinée pour communier avec le public, avant que nos fauves reçoivent leurs décorations, au cours d'une cérémonie qui sera organisée par la Chancellerie des Ordres Nationaux ; et la remise du drapeau national au capitaine de la sélection par le Président de la République.

Le calendrier prévoit le départ des Léopards le 27 mai prochain pour la Belgique où ils vont affronter en amical le Danemark le 03 juin à Liège. Ensuite, viendra l'étape de l'Espagne où un second match amical est prévu face au Chili le 09 juin. Ce stage de préparation se poursuivra aux Etats-Unis d'Amérique à partir du 11 juin à Houston, ville qui va accueillir le 17 juin notre premier match de la compétition face au Portugal.



Par ailleurs, le Ministre des Sports et Loisirs a rassuré que toute la procédure d'obtention des visas en faveur des Léopards a été accomplie et les dossiers ont été transmis à la FIFA pour finalisation.

Le point a été fait sur l'avancement du processus d'obtention des visas pour les supporters et animateurs et de la mise à disposition d'un quota de billets d'accès pour l'ensemble de trois premiers matches des Léopards dans cette compétition.

Afin de marquer notre retour à cette grande fête du football mondial, il est prévu la création et la mise en place à travers les grandes villes et agglomérations du pays des « *FANS ZONES*. » L'accompagnement du Gouvernement a été sollicité quant à ce.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.6. Note d'information relevant du secteur de l'Education Nationale

La Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté a informé le Conseil de la présidence par la République Démocratique du Congo de la semaine africaine de l'UNESCO 2026.

Elle a commencé par indiquer que ces assises sont l'événement annuel phare du Groupe Afrique de l'UNESCO qui se tient à la Maison de l'UNESCO, à Paris, dans le prolongement de la Journée de l'Afrique du 25 mai, et constituent désormais une plateforme de diplomatie multilatérale africaine mobilisant les domaines de compétence de l'UNESCO : *éducation, sciences, culture, communication et information*.

L'édition 2026 se déroulera du 19 au 22 mai 2026 autour du thème : « *Assurer une disponibilité durable de l'eau et des systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063* ». Ce thème place l'événement dans une séquence stratégique consacrée à la sécurité hydrique, à la résilience climatique, à la santé publique et au développement durable.

Soulignant la portée stratégique, diplomatique, scientifique, culturelle et institutionnelle de la présidence Congolaise de la Semaine africaine de l'UNESCO 2026, elle a invité le Gouvernement à prendre acte de cette présidence, de l'invitation adressée au Président de la République, du



programme général, et de la nécessité d'une coordination interinstitutionnelle resserrée en vue d'une participation nationale cohérente et conforme au niveau de responsabilité confié à notre pays.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.7. Note d'information relevant du secteur du Développement rural

Le Ministre d'Etat, Ministre du Développement Rural a évoqué la proposition du développement des infrastructures prioritaires pour la revitalisation du monde rural en République Démocratique du Congo.

Il a informé le Conseil de la signature des mémorandums d'ententes d'une part, entre son Ministère et l'Agence de Pilotage, de Coordination et de Suivi des Conventions de Collaboration (APCSC), et d'autre part, entre son Ministère et la Société privée de droit turc dénommée IFAO Group.

Ces accords-cadres, a – t – il informé, portent sur six (6) projets de contrats d'envergure, portés par un Partenariat Public-Privé (PPP) et des financements Internationaux pour : *l'accès à l'eau potable en milieu rural et périurbain ; la réhabilitation et la construction des routes de desserte agricole et rurale ; l'aménagement et l'entretien des voies navigables de desserte agricole et rurale ; la réhabilitation des pistes d'atterrissage en milieu rural ; le développement des énergies renouvelables et l'électrification en milieu rural et périurbain, et l'amélioration, la construction de l'habitat rural et l'aménagement de l'espace en milieu rural.*

Ces projets visent à améliorer les conditions et le cadre de vie des populations rurales ; à offrir des emplois décents ; à accroître les revenus des ménages, à réduire la pauvreté et freiner l'exode rural.

Ils viennent en appui au PDL-145T ; s'inscrivent dans la Politique Nationale du Développement Rural (PNDR), dans le PAG 2024-2028, dans les axes prioritaires du PNSD 2024-2028 ainsi que dans la cohérence totale avec les politiques et interventions des secteurs agricole, agropastorale et du développement rural.

Le Ministre d'Etat, Ministre du Développement Durable a sollicité l'accompagnement du Gouvernement dans ce processus pour que celui-ci



contribue à la matérialisation de la vision du Président de la République qui prône la transformation rapide du monde rural pour en faire un socle de la cohésion sociale.

Le Conseil a envoyé cette proposition aux Commissions interministérielles compétentes pour approfondissement, avant d'être soumise aux délibérations de sa prochaine réunion.

II.8. Note d'information relevant du secteur du Commerce Extérieur

Le Ministre du Commerce Extérieur a informé le Conseil du troisième examen des politiques commerciales de la République Démocratique du Congo, dans le cadre du Mécanisme institué par l'Accord de Marrakech créant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

En perspective de cette activité prévue à Genève les 28 et 30 Octobre 2026, il a précisé qu'une mission du Secrétariat de l'OMC est attendue à Kinshasa, du 11 au 15 mai 2026, constituant la deuxième visite dans le cadre des préparatifs.

Ce Troisième Examen de notre Politique Commerciale couvre un large éventail de secteurs économiques, notamment le commerce extérieur, les douanes, l'agriculture, la pêche, l'environnement, la propriété intellectuelle, les mines, la santé, les services, ainsi que les politiques d'investissement et de facilitation du commerce.

Cet exercice implique la participation active de plusieurs Ministères, Institutions publiques, Agences spécialisées et acteurs du secteur privé, appelés à fournir des données actualisées et fiables, ainsi qu'à contribuer aux échanges techniques avec le Secrétariat de l'OMC.

Il est prévu à cet effet l'organisation de séances plénières, de réunions techniques et de discussions sectorielles entre les experts nationaux et ceux du Secrétariat de l'OMC. Ces échanges permettront d'évaluer les politiques mises en œuvre, d'identifier les contraintes structurelles et de dégager des pistes de réformes en vue de renforcer la compétitivité commerciale de notre pays.

Le Ministre du Commerce Extérieur a sollicité l'implication active de toutes les parties prenantes concernées par ce processus en vue d'assurer une



participation efficace et une représentation de qualité de la République Démocratique du Congo à ce Troisième Examen.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.9. Note d'information relevant du secteur de la Jeunesse

Bouclant ce chapitre, la Ministre de la Jeunesse et Eveil Patriotique a présenté aux membres du Conseil, la note d'information relative au Programme « Carte Avantage Jeune (CAJ) ».

Il s'agit d'un dispositif visant à enregistrer les jeunes dans un système moderne et sécurisé, à faciliter leur accès aux opportunités économiques, éducatives et sociales, et à renforcer leur participation dans la vie économique nationale. Ce programme repose sur la délivrance des cartes personnalisées permettant aux jeunes de 15 à 35 ans de bénéficier d'avantages spécifiques auprès de partenaires publics et privés, reposant sur trois composantes :

- *Un système d'enregistrement fiable pour constituer une base de données des bénéficiaires ;*
- *Un réseau de partenaires offrant des avantages et des services ;*
- *Une carte physique et une application mobile sécurisées, intégrant des éléments de sécurité avancés, notamment un marquage spécifique visible sous lumière ultraviolette (UV), rendant sa duplication difficile et garantissant l'authenticité des supports délivrés.*

Les mécanismes de mise en œuvre ont été expliqués, les partenaires engagés ont été présentés et l'accompagnement du Gouvernement a été sollicité pour l'accomplissement de différentes étapes requises.

Au final, ce programme permettra : de disposer d'une base de données fiable sur la jeunesse Congolaise ; d'améliorer le pouvoir d'achat des jeunes grâce à des réductions et avantages ; de faciliter l'accès à l'emploi, à la formation et à l'entrepreneuriat ; et de renforcer l'efficacité des actions publiques en faveur de la jeunesse.

Le Conseil a demandé à la Ministre de la Jeunesse et Eveil Patriotique de transformer sa note d'information en dossier à soumettre à l'examen des Commissions interministérielles permanentes compétentes.



III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la 87^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 24 avril 2026.

IV. EXAMEN ET ADOPTION D'UN (01) DOSSIER

IV.1. Dossier relevant du secteur du Commerce Extérieur

Le Ministre du Commerce Extérieur a soumis au Conseil, pour examen et approbation, le dossier relatif à la problématique de la chute des cours du Cacao et de la nécessité de la protection des producteurs locaux.

En effet, expliquant les causes de cette chute brutale, sensible et continue sur le marché mondial, il a identifié trois facteurs majeurs, à savoir : (i) *une offre excédentaire en 2025/2026*, (ii) *la reconfiguration de la demande de l'industrie chocolatière européenne*, et (iii) *le manque de coordination du duopole ouest-africain (Côte d'Ivoire et Ghana)*.

Cette baisse de cours impacte durement les producteurs Congolais à causes des raisons endogènes liées à la fragmentation de l'offre, le déficit de qualité et de transformation et le calvaire logistique.

Partant des données de la Commission Nationale des Mercuriales (CNM), l'observation de la semaine du 6 au 11 avril 2026 est sans appel : *le cacao se négocie actuellement à 3,09 USD le kilogramme*. En décembre 2025, le prix moyen était de 5,85 USD, tandis qu'en décembre 2024, il avait frôlé des sommets historiques approchant les 11 USD sur les marchés internationaux.

Pour protéger nos agriculteurs contre la spéculation, le Ministère du Commerce Extérieur a déployé une stratégie privilégiant la force du marché à l'administration rigide des prix et articulée autour de : (i) *la diversification offensive des marchés*, (ii) *la mise en conformité qualitative*, et (iii) *l'accroissement des capacités productives*.

Considérant la transversalité de la problématique, il a expliqué et motivé une série de mesures à prendre au niveau sectoriel, aux fins de contrer toutes ces menaces et stabiliser l'or brun en RDC.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.



V. EXAMEN ET ADOPTION DE CINQ (05) TEXTES

V.1. Projets de Décret relevant du secteur de l'Intérieur

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, décentralisation et Affaires Coutumières a soumis au Conseil, pour examen et adoption, deux textes :

- *Projet de Décret modifiant et complétant le Décret n°18/031 du 19 novembre 2018 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de Pilotage de mise en œuvre et suivi des réformes institutionnelles en République Démocratique du Congo.*

Ce texte permet respectivement une meilleure efficacité dans la conduite des réformes interinstitutionnelles, une clarification des responsabilités administratives ; une meilleure redevabilité des acteurs impliqués ; et une conformité accrue de dispositif réglementaire avec le cadre normatif en vigueur.

- *Projet de Décret portant organisation et fonctionnement de l'Ecole Nationale de la Territoriale.*

Ce texte répond à la nécessité et à l'urgence de doter notre Gouvernement d'un outil de formation professionnelle et de renforcement des capacités des animateurs de la territoriale.

Afin de le rendre encore plus dynamique et performante, ce texte fait passer son statut de « *Service spécialisé du Ministère de l'Intérieur* » à celui d'un « *Etablissement Public* », en cette période où les Territoriaux nouvellement nommées et élues constituent un cheneau important dans le processus de la restauration de l'autorité de l'Etat à partir de la base.

Après débats et délibérations, ces projets de Décret ont été adoptés.

V.2. Projet de Décret relevant du secteur de l'Economie Nationale

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale a soumis au Conseil, pour examen et adoption, le projet de Décret portant fixation des seuils de chiffre d'affaires dans les projets de concentration économique.



Ce texte tient compte des spécificités de certains secteurs pour lesquels les seuils ont été ajustés.

L'ensemble des entreprises ou groupes d'entreprises, personnes morales ou physiques répondant aux critères édictés et parties à la concentration économique constituées auront un délai de douze mois dès l'entrée en vigueur du présent Décret afin de régulariser leur situation.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce projet de Décret.

V.3. Projet de Décret relevant du secteur de l'Emploi et Travail

Le Ministre de l'Emploi et Travail a, pour sa part, soumis au Conseil, pour examen et adoption, le projet de Décret portant détermination des principes directeurs du barème catégoriel dans les Entreprises et Etablissements de toute nature en République Démocratique du Congo.

Par la définition des principes directeurs de la tension salariale dans les entreprises et établissements de toute nature, la signature de ce texte réglementaire permettra, d'une part, d'assurer une application efficiente du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) en tenant compte des réalités économiques des différents secteurs et, d'autre part, de maintenir la paix sociale, de garantir un niveau de vie décent aux travailleurs par le renforcement de leur pouvoir d'achat et de préserver la viabilité des entreprises et établissements de toute nature.

Après débats et délibérations, ce projet de Décret a été adopté.

V.4. Projet de Décret relevant des Ressources Hydrauliques et Electricité

Pour terminer, le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité a soumis au Conseil, pour examen et adoption, le projet de Décret portant création, organisation et fonctionnement d'un établissement public dénommé : *Service National de Dispatching (SND)*.

En exécution des dispositions de la Loi relative au secteur de l'électricité telle que modifiée à ce jour, le présent projet de Décret institue le Service National



de Dispatching comme un outil de régulation technique performant des flux énergétiques sur l'ensemble du territoire national.

Ses missions régaliennes visent *le pilotage des flux, la sûreté du réseau, l'arbitrage technique, l'optimisation énergétique et l'appui institutionnel*.

L'opérationnalisation du SND permettra de rationaliser les mouvements d'énergie, mettant ainsi fin aux préjudices économiques et financiers induits par l'absence d'un contrôle centralisé et systématique.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce projet de Décret.

Commencée à 15h53', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 19h20'.

Pour le Ministre de la Communication et Médias,
Porte-parole du Gouvernement en mission,
Augustin KIBASSA MALIBA LUBALALA
Ministre de l'Economie Numérique

